

- conseil d'administration du 3 mars 2015 -

RESOLUTION CA n°3-2015
COMPTE FINANCIER 2014

Le Conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Madame l'Agent comptable du Parc National des Pyrénées,

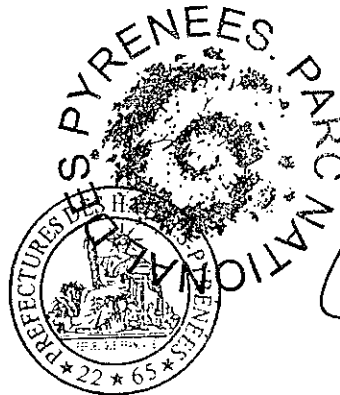
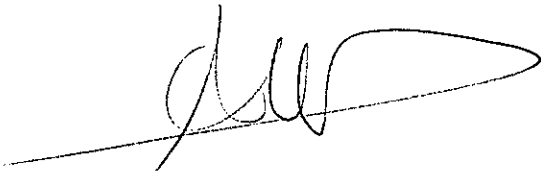
approuve le compte financier 2014 de l'établissement Parc National des Pyrénées tel que présenté en séance.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 3 mars 2015.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

